



HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

« VENTES »

MONTANT DE LA TRANSACTION FAI	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNELLE *	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR
Jusqu'à 100 000 Euros	Forfait de 7500 €	8 %	10 %
Au-delà de 100 001 Euros Jusqu'à 200 000 Euros	6 %	6 %	6 %
Au-delà de 200 001 Euros Jusqu'à 1 000 000 Euros	5 %	5 %	5 %
Au-delà de 1 000 001 Euros	4 %	4 %	4 %
<i>* En dehors de la Haute-Savoie et Savoie, le pourcentage d'honoraires sera de 10% maximum</i>			Garage : Forfait 5000 €

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties

CHARGE DE LA REMUNERATION :

LE VENDEUR

(sauf dans les cas d'une résidence secondaire ou d'une succession: les honoraires sont à la charge de l'acquéreur)

« ESTIMATIONS »

Estimation offerte dans le cadre de la vente d'un bien immobilier
Autre cas : la remise d'une estimation écrite sera facturée 250 € TTC
Estimation offerte en ligne sur notre site www.orpi.com/guimmo/



HONORAIRES TRANSACTION LOCATIVE « HABITATIONS »
En date du 1^{er} juillet 2023

Baux d'habitation dont nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989	Honoraires TTC* BAILLEUR	Honoraires TTC* LOCATAIRE
Estimation	Offerte	NON CONCERNÉ
Entremise et négociation	Offerte	
Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	Zones non tendues : 8 €/m ² Zones tendues : 10 €/m ² Zones très tendues : 12 €/m ²	Zones non tendues : 8 €/m ² Zones tendues : 10 €/m ² Zones très tendues : 12 €/m ²
Etat des lieux	3 €/m ² de surface habitable	3 €/m ² de surface habitable
Avenant pour modification de bail	120 €	120 €
Autres prestations	Vacation horaire	84 €
Etat des lieux – hors gestion	3 €/m ² de surface habitable	3 €/m ² de surface habitable

* L'ensemble des honoraires (pour les locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989) à la charge du locataire comme au bailleur, est plafonné à 1 mois de loyer chargé

Autres locaux Non soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989	Honoraires TTC* BAILLEUR	Honoraires TTC* LOCATAIRE
Garage/ Parking / Box	Forfait 100 € **	Forfait 100 € **

** Forfait comprenant : visite, constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux
 En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le montant initial

HONORAIRES LOCAUX COMMERCIAUX, ACTIVITES ET BUREAUX

Location professionnelle et commerciale

BAILLEUR	PRENEUR
15 % HT loyer annuel	15 % HT loyer annuel
Honoraires minimum 1500 € HT répartis à la hauteur	
50 %	50 %

Gestion

7,7% HT	Du montant encaissé *
---------	-----------------------

* Option assurance 3,3% dont les honoraires de gestion du contrat

Rédactions d'actes

Bail commercial	1200 € HT
Bail professionnel	1200 € HT
Bail dérogatoire	960 € HT
Etat des lieux	600 € HT
Avenant	120 € HT

Autres prestations

Vacation	90 € HT
----------	---------

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire pour toute prestation.



HONORAIRES GESTION LOCATIVE « HABITATION »

En date du 1^{er} juillet 2023

Taux de gestion courante : 7,7 % TTC – GLI en option

- Détermination en fonction du montant quittancé (loyer, charges) / mois + sommes encaissées

PRESTATIONS ANNEXES RÉALISÉES POUR LE COMPTE DU MANDANT (PRIX HT)

Gestion comptable et financière

- Adresser les comptes rendus dématérialisés
- Régler les factures et taxes pour le compte du mandant
- Établir le décompte de fin de location
- Établir les quittancements/ gérer les encaissements
- Adresser les comptes rendus papier → Forfait administratif
- Établir l'aide à la déclaration des revenus fonciers par lot → 70€ HT par lot
- Établir l'aide à la déclaration des revenus fonciers – immeuble entier → 90€ HT

Gestion administrative

- Gérer les attestations d'assurance du locataire (relance simple et recommandée)
- Aviser le bailleur du congé reçu du locataire
- Monopropriété : visiter l'immeuble (selon fréquence à déterminer avec le mandant)
- Demande de signification du congé au locataire / hors frais d'huissier (vente ou reprise du bien par le bailleur) → Vacances
- Honoraires de rédaction d'actes à la charge du demandeur (avenant, renouvellement...) → 120 € HT
- Suivi administratif du dossier (expert, conciliation, sinistre...) → Vacances
- Clôturer le mandat suite résiliation → Vacances

Gestion technique, travaux et réparations

- Suivi de travaux courant et menues réparations jusqu'à 120€ HT
- Assister le mandant dans la réalisation de tout diagnostic → Vacances
- Suivre la réalisation des travaux avec ou sans architecte → 3 % HT des travaux + Vacances
- Faire exécuter et suivre les travaux suite à un sinistre ou travaux (montant supérieur à 120€ HT) → Vacances et frais de déplacements

Gestion représentations et procédures

- Gérer et suivre le précontentieux (relance, mise en demeure) → Forfait administratif
- Constituer un dossier huissier /avocat (propriété sans GLI) → Vacances
- Gérer et suivre le contentieux (commandement d'huissier, procédure d'avocat...) → Vacances
- Gérer tous les sinistres dégâts des eaux (hors suivi des travaux) → Vacances
- Gérer tous les autres sinistres (hors suivi des travaux) → Vacances
- Représenter le mandant au AG des copropriétaires et les associations de locataires (-30 km de l'agence) → Vacances

Gestion des garanties locatives

- Payer les primes d'assurances pour le compte du mandant/ gérer les indemnisations
- Déclarer et suivre les sinistres pour le compte du mandant
- Assurance Garantie Loyers Impayés (GLI) – Exprimée en % des sommes quittancées aux locataires (loyer + charges) selon tarif en vigueur → 2,5 % (dont 0,30% d'honoraires de gestion de l'assurance GLI)

Divers- Tarifs HT

A la charge du bailleur		A la charge du locataire	
Forfait administratif	3 €	Forfait administratif	3 €
Vacations		Mise en demeure (hors baux loi 6 juillet 1989)	45 €
Avant 18h	90 €/heure		
Après 18h	135 €/heure		